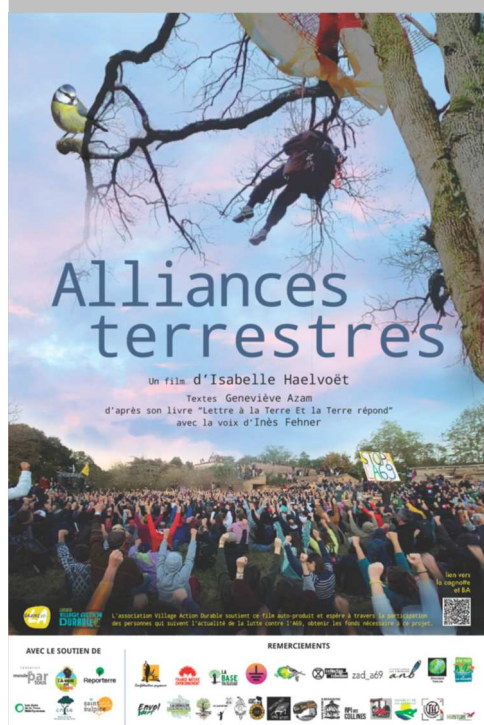


Coin lecture



Alliances terrestres

Film documentaire

d'Isabelle Haelvoët

Film documentaire de 90 minutes auto-produit et réalisé par Isabelle Haelvoët, et les textes de Geneviève Azam.

Alliances terrestres est axé sur la lutte contre le projet d'autoroute A69 entre Castres-Toulouse, adoptant une perspective écoféministe.

Disponible sur le site « lagrainede » pour projections publiques et sur clé USB (20 €).

SAFER :
REPERTOIRE ADEARTTRANSMISSION -
INSTALLATION

**Vous cherchez des terres pour vous installer ?
Vous avez une ferme à transmettre ?
Inscrivez-vous vite sur le répertoire ADEART.**

Vos responsables CONF'SAFER par secteurs sont là pour faire le lien et vous renseigner :

- Secteur nord-est :

Quentin Hay : 06 15 27 00 69

Katia Zwerus : 06 70 73 15 14 ; 05 63 76 40 46

- Secteur nord-ouest :

Victor Belle : 06 95 40 20 28

- Secteur sud-ouest :

François Sabo : 06 86 12 45 57

- Secteur sud-est :

Jérôme Carayol : 06 63 64 91 46

Lionel Epiphane : 06 85 90 98 36

Rejoignez la Confédération Paysanne du Tarn !

À renvoyer à la Confédération Paysanne - Maison des Associations - Place du 1er Mai - 81100 CASTRES
Tel : 05.63.51.08.47 - courriel : confpays.81@free.fr - Site Internet : <http://tarn.confederationpaysanne.fr>

NOM.....PRENOM.....TEL.....
ADRESSE.....CODE POSTAL.....COMMUNE.....COURRIEL.....



Je suis adhérent à la Confédération Paysanne.
Je vous envoie un chèque de 80 euros à l'ordre
de la Confédération Paysanne du Tarn



Je m'abonne au journal bimestriel départemental « Paysans d'En Core ».
Veuillez trouver ci-joint un chèque de 15 euros à l'ordre
de l'A.J.P.E.C



Je suis nouvel adhérent, je vous envoie un chèque de
50 euros, et pour les bénéficiaires du R.S.A ou cotisant
solidaire (40 euros) à l'ordre
de la Confédération Paysanne du Tarn



Je soutiens la Confédération Paysanne et ses actions et je souhaite en être
membre solidaire.
Je vous envoie un chèque dex 15 euros



Paysans d'En Core

JOURNAL D'INFORMATION DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Est édité par :
A.J.P.E.C

Journal de la
Confédération Paysanne du Tarn

Maison des Associations.
Place du 1er Mai -
81100 CASTRES

Tél. : 05.63.51.08.47
courriel : confpays.81@free.fr

Site internet :
[http://](http://tarn.confederationpaysanne.fr)

tarn.confederationpaysanne.fr

Directrice de publication
Geneviève REY
Mai - Juin 2025

Impression : SAS Expedium, Cambon
N° ISSN : 0996 4991



Paysans d'En Core

JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Bimestriel

Mai /

Juin 2025

n° 188

SOMMAIRE

Vie syndicale :

- Comité loup : 10 avril
2025

- les Déroutantes à Maurens
Scopont

p 2

Dossier Viticulture

- Philippe Maffre : paysan
vigneron bio à Montans
- Repenser notre façon de
produire du vin

p 3

*Dossier Viticulture
(suite)*

- Viticulture : la nécessaire
régulation de la production
- Bernard Fabre : Domaine
des cailloutis à Andillac

p 4

*Actualités :**Semaine pour les Alternatives aux pesticides*

- Secrets toxiques : Ciné-
débat - Jeudi 20 mars 2025

p 5

- Ciné-débat : Les agités
du bocage - Mardi 25
mars 2025

p 6

Page ADEART :

- La nouvelle charte de
l'agriculture paysanne,
une démarche engagée

p 7

Page Info :

- Coin cinéma:
- Alliances terrestres

p 8

Pour une MSA de proximité à la hauteur des enjeux sociaux des paysan·nes

Au mois de mai, les paysan·nes et tous les salarié·es agricoles vont élire leurs représentant·es locaux pour siéger à la caisse de mutualité sociale agricole (MSA). La Confédération paysanne présente 391 listes de candidatures regroupées sous la bannière « Confédération paysanne », sans compter les nombreux·euses candidat·es individuel·les. Malheureusement pour notre département nous n'avons toujours pas les ressources militantes suffisantes pour proposer des candidats.

La Confédération paysanne porte un modèle de couverture sociale et de retraite basé sur la solidarité et a donc défendu le principe d'une caisse de mutualité sociale propre à notre secteur. Sur les retraites, la santé avec le congé maladie et le congé maternité, le droit au repos et le droit au répit, la Confédération paysanne est force de propositions.

L'action de la Confédération paysanne a déjà permis de pérenniser l'aide au répit, d'améliorer le crédit d'impôt remplacement (motifs, nombre de jours et taux de remboursement), l'amélioration du congé maternité et d'augmenter les retraites agricoles avec les deux loi Chassaigne.

Pour garantir un accès effectif à ces droits, nous revendiquons une MSA de proximité et à l'écoute. Or, ce n'est pas le chemin engagé. L'hémorragie des effectifs doit cesser, pour stopper la dégradation de la qualité de service aux affilié·es et les conditions de travail des salarié·es des caisses.

La Confédération paysanne demande le recrutement d'agent·es formé·es et en nombre suffisant : conseillers retraites, assistantes sociales, médecins conseils. C'est une condition indispensable pour assurer un traitement des dossiers dans des délais raisonnables. C'est aussi une nécessité pour mettre un terme au tout numérique, rétablir des rendez-vous physiques et des permanences d'accueil.

En ces périodes de crises à répétition - climatiques, sanitaires et économiques - et d'accroissement du mal-être agricole, la MSA doit apporter un accompagnement humain et bienveillant et veiller à une attribution équitable et transparente des aides.

De plus, les modalités de ce scrutin n'assurent pas la reconnaissance du pluralisme en agriculture. Comme pour les élections professionnelles aux chambres, le mode de scrutin permet au seul syndicat FNSEA de siéger à la caisse centrale de la MSA, quand la Confédération paysanne représente plus de 20 % de l'électorat paysan.

Pour faire vivre notre modèle mutualiste et porter la voix des paysan·nes dans leur diversité, nous défendons le scrutin à la proportionnelle, assurant le pluralisme syndical au sein des conseils d'administration des Caisses Locales et de la Caisse Centrale.

Le Comité National de la Confédération Paysanne

Le Comité de rédaction du Journal

COMPTE FACEBOOK



**La Confédération Paysanne
du Tarn a sa page Facebook**

**Consultez la ou partagez-la pour vous tenir au
plus près de l'actualité et des événements à venir**

COMITE LOUP : 10 AVRIL 2025

Une réunion de travail a été organisée le 10 Avril dernier à Albi par la DDT, suite à une vague de prédation par le loup dans le centre du Tarn.

Après une présentation par l'OFB du suivi du loup sur le Tarn et dans les départements voisins, la DDT a présenté les derniers chiffres liés aux attaques et les dispositifs pour aider les éleveurs (tir de défense, indemnités, plan de financements de matériel et de chiens de protection...).

38 nouvelles communes du centre du Tarn ont été classées en cercle 2 suite à cette réunion ouvrant la possibilité aux éleveurs d'être financés pour la mise en place de chiens de protection sur leurs troupeaux.

L'ensemble des syndicats présents et des organismes représentant les éleveurs (FDO, Maison de l'élevage...) sont d'accord quant à la difficulté supplémentaire que représente la présence de ce prédateur sur le territoire pour les éleveurs. Il a été pointé du doigt, en plus des surcharges tech-

niques et émotionnelles sur le terrain, la surcharge administrative liés aux demandes d'aide et d'indemnisation. La Confédération paysanne a aussi demandé qu'une communication plus importante soit faite dans tout le département sur la présence du loup et les conséquences que cela implique comme l'augmentation du nombre de chiens de protection dans nos campagnes, via les communes, les offices du tourisme, les partenaires "nature et environnement"...

• Grégoire MONCHARMONT

Les DEROUTANTES à MAURENS SCOPONT

C'est au château de Scopont que La Déroute Des Routes, La Voie Est Libre, Les Sans Bitume et l'association pour la Renaissance du château de Scopont ont donné rendez-vous aux collectifs de toute la France et aux militants locaux pour « les Déroutantes ». Deux jours (26-27 avril) pour partager une rencontre nationale aussi chaleureuse que studieuse autour du thème « habiter nos territoires au XXIe siècle ».

« reprendre possession de nos territoires », « toujours plus vite, toujours plus loin », « protéger les populations et l'environnement », « le train, une alternative à la route ? », « après l'A69, la justice : un contre-pouvoir ? », « contre l'extractivisme ordinaire », « alternative à l'A69, un projet de territoire citoyen ! », « habiter nos territoires » », « bilan et perspectives communes ».



De nombreux stands (la Conf était présente) et ateliers, des concerts parmi lesquels la « Batuca d'Arbres », formée au sein de LVEL, ont égayé cette rencontre.

A69, l'ACTU

Le tribunal administratif a jugé l'autorisation environnementale illégale, avec pour effet immédiat l'arrêt du chantier. Le ministère de l'Environnement appuyé par les chambres professionnelles fait appel et demande un « sursis à exécution » permettant la poursuite du chantier en attendant le jugement d'appel. Une application rigoureuse du droit ne devrait pas laisser la moindre chance à cette requête d'être validée !

L'instruction de ce volet sera close le 14 mai et la décision devrait intervenir dans les semaines suivantes.

Malgré une météo hostile, 600 personnes et de nombreux intervenants ont participé aux tables rondes



Recours au Conseil d'Etat (CE) sur l'illégalité du contrat de concession : L'audience est prévue le 14 mai.

Loi de validation déposée le 18 mars par deux sénateurs tarnais et deux députés. Elle sera examinée le 15 mai au Sénat et, normalement, mi-juin à l'Assemblée Nationale. Ayant pour but de rendre nul et non avenu les jugements, elle oppose le pouvoir des élus à l'Etat de droit. Il est peu probable que ça plaise aux magistrats !

Une loi dite de simplification économique est en cours d'examen au Sénat. Elle est aussi en débat à l'AN jusqu'à fin avril.

• Alain HEBRARD

La nouvelle charte de l'Agriculture Paysanne pour une démarche engagée !



La FADEAR a présenté le mois dernier la nouvelle charte de l'Agriculture Paysanne ! Cette charte écrite en 1998, a été réactualisée cette année afin de la moderniser et remettre en avant ce texte fondamental du réseau. En effet, lors d'une adhésion à l'ADEART, l'adhésion à la charte de l'Agriculture Paysanne est devenue obligatoire.

L'Agriculture Paysanne c'est une démarche, fondée sur un projet politique, dans laquelle un.e paysan.ne souhaite s'engager. C'est ce même projet politique qui est défendu par le syndicat de la Confédération Paysanne.

Avec cette charte réactualisée, le texte passe de 10 à 8 principes, certains principes ont été regroupés, notamment des principes en lien avec l'environnement, et un principe sur les oppressions a été ajouté. Cette charte est un véritable projet de société qui propose des orientations agricoles et politiques fortes et prenant en compte les enjeux de notre temps. Nous vous proposons dans cet article les titres de chaque principe.

- ❖ Principe n°1 : Répartir les moyens de production et le foncier afin de permettre au plus grand nombre de vivre du métier.
- ❖ Principe n°2 : Appliquer la souveraineté alimentaire ici et ailleurs.
- ❖ Principe n°3 : Travailler avec la nature, atténuer le dérèglement climatique.
- ❖ Principe n°4 : Rechercher la transparence et la qualité des produits.
- ❖ Principe n°5 : Viser l'autonomie maximale dans le fonctionnement des fermes.
- ❖ Principe n°6 : Vivre et travailler avec le territoire.
- ❖ Principe n°7 : Lutter contre les oppressions.
- ❖ Principe n°8 : Raisonner toujours à long terme et de manière globale.

Chaque principe est détaillé dans la version complète que vous pouvez consulter sur le site de l'ADEART ou bien en la demandant par mail à l'ADEART : adeart.tarn@free.fr

N'hésitez pas à nous solliciter si vous avez des questions sur cette nouvelle charte.

Ces 8 principes sont recoupés par 6 thèmes qui sont les 6 thèmes de l'Agriculture Paysanne : Travail avec la nature, Autonomie, Transmissibilité, Développement local, Répartition et Qualité.

Ces 6 thèmes correspondent aux 6 pétales du logo du réseau des ADEART.

Ces 8 principes et 6 thèmes sont le cœur du projet de l'Agriculture Paysanne !

N'hésitez pas à partager ces principes et à en parler autour de vous pour semer les valeurs de l'Agriculture Paysanne.

• Pour l'ADEART : Sidonie JONOT

SEMAINE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES :

Ciné- débat : Les agités du bocage - Mardi 25 mars 2025

Si gentiment accueillis par le ciné-select de Montredon Labessonnié, nous nous sommes installés dans la très confortable salle pour présenter le film documentaire après avoir situé la semaine des alternatives aux pesticides (SPAP) fêtant ses 20 ans, Apifera sciences naturelles et la Confédération paysanne du Tarn, représentée par Jérôme Carayol, co porte-parole Conf.

les pâtures bocagères)

♦ La position de la FDSEA et la réussite bienveillante du petit éleveur
La prise en compte et l'adaptation aux caractéristiques locales face aux méthodes normalisées et mondialisées

♦ La gestion bien pensée et empirique de l'eau y compris lors des phénomènes météo, face à la dégradation monstrueuse due au retournement des sols et à l'abattage des haies

♦ L'avis de la population face au pouvoir financier d'un agriculteur industriel

♦ La décision des maires et l'insuffisance de l'Etat.

A la suite de ce riche documentaire de Thomas Ysèbe, le débat s'est courtoisement développé :

■ L'état de l'eau dans les communes, partiellement détaillée, révèle en cherchant plus précisément l'importance et la variété de molécules dégradant la santé

■ La quantité de pesticides, toujours utilisés massivement

■ La difficulté de dialogue dans un conseil municipal complètement orienté en faveur de l'agriculture industrielle

■ L'importance des contenus dans les formations dans les lycées agricoles, dans les MFR, en BTS. L'agroécologie ou la bio sont peu évoquées

■ La perversité des marchands de pesticides qui ont trouvé un moyen de rendre moins visible le dessèchement des dites mauvaises herbes

■ L'état des essaims d'abeilles chez un apiculteur qui a perdu 8 ruches sur 12 et qui constate qu'il ne sert à rien de continuer à former des apiculteurs car ils perdent aussitôt les 2 ruches avec lesquelles ils commencent. Néocotinoïdes et frelons asiatiques sont en cause.

■ La haute valeur environnementale (HVE) constitue une façon de

tromper le consommateur. Ce n'est pas le respect de la biodiversité ni le respect de la nature qui sont relevés par ce label.

■ L'accaparement du foncier (dans le film, ce sont les belges et les hollandais qui sont attirés par des terres qui coûtent bien moins chers que dans leurs pays respectifs)

■ La problématique des agrandissements excessifs qui sont difficilement contrecarrés en CDOA (Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture) ou par la SAFER qui agit comme une "agence immobilière"

■ L'évocation de la loi Sempastous : www.saferna.fr/webinaire/webinaire-4-la-loi-sempastous-comment-ca-marche/

■ L'accès au foncier pour des jeunes, souvent non issus du milieu agricole, avec Terre de liens, pour des projets agricoles viables.

Il apparaît une très nette différence entre la philosophie de l'agriculture paysanne défendue par la Confédération Paysanne et la philosophie de l'agriculture industrielle ou conventionnelle.

L'une vise le bien être de chacun, animal comme humain dans le respect du végétal.

L'autre vise le profit le plus rapide sans se soucier, ni de la nature, ni des animaux, ni de la santé humaine.

La bienveillance de chacun des intervenants, la production des films documentaires, les expériences, les études, les procès, les résultats, loin de susciter un optimisme béat, renforcent la détermination et la volonté de chacun d'agir individuellement et collectivement pour obtenir une réelle prise en compte des populations à la hauteur des enjeux qui sont étayés par les scientifiques et les professionnels engagés dans la bifurcation qui s'impose.

- Produire bio pour tous.
- Consommer bio partout.
- Une urgence. Une nécessité.

• Geneviève BARTHERE et Nadine VERDIER

Philippe MAFFRE, paysan vigneron bio à Montans

Quelles sont les causes de la crise viticole ?

Il s'agit d'une crise à la fois structurelle et conjoncturelle. La consommation de vin a baissé de 70 % depuis 60 ans, partout en Europe. On a donc une surproduction et les excédents sont écoulés vers la distillation. Aujourd'hui, on a du mal à vendre le vin rouge, et notamment le vin de garde, car les habitudes de consommation ont évolué. Il se consomme plutôt du blanc et des bulles. De plus, le marché de l'export s'est effondré, et les récentes annonces de Trump aggravent la situation pour ceux qui vendent aux Etats-Unis. Je constate également que, malgré un nombre de clients stable en ce qui me concerne, le chiffre d'affaires a baissé de 20 à 30 %, car les gens ont un problème de pouvoir d'achat et comme le vin n'est pas un produit de première nécessité, ils restreignent leurs achats.

Peux-tu nous parler de la prime d'arrachage ?

C'est à l'origine une option française, soutenue par l'Europe. Le Tarn est le département où elle est la plus pratiquée, avec 17 % du vignoble gaillacois, soit environ 1000 ha, ce qui est énorme. Il s'agit d'une prime de 4500 € l'ha pour un arrachage définitif. Il y a 10 ans, elle était de 10 000 € l'ha, ce qui était plus incitatif. Pour arracher il faut compter 1500€ l'ha de frais, ce qui ne laisse pas une grosse somme au final. A titre d'information, en Espagne,

il existe une prime de 2000 € l'ha pour faire tomber les raisins verts, ou une prime de 10 000 € pour l'arrachage définitif.

Est-ce que tu vas aussi arracher une partie de tes vignes ?

Je suis à deux ans de la retraite, et je profite de cette prime pour arracher 30 % de ma surface, surtout les cépages de rouges. De plus, notre fils prenant la suite de la ferme, et comme il y aura moins de main d'œuvre (1,5 UTH au lieu de 3), l'opération d'arrachage permettra une restructuration. Dans la plupart des domaines, la prime à l'arrachage permet plus de réorganisations que de cessations.

Par quoi vas-tu remplacer les vignes arrachées ?

Je vais planter des prairies dans un premier temps, puis des céréales, du blé par exemple. Etant en bio, et ayant utilisé des engrais verts et du fumier de mes vaches, les terres sont fertiles. Il est plus facile de reconvertir des terres ici que dans le Languedoc par exemple.

Penses-tu que la prime à l'arrachage soit une solution à la crise viticole ?

A moyen terme, oui, cela peut aider. Mais à plus long terme, le problème reste entier, et l'avenir incertain. La vigne génère du revenu, 4ha équivalent à un emploi, et la diminution des surfaces entraîne une hausse du



chômage (+13 % dans le bordelais). C'est un secteur qui représente un poids économique important dans la région, le 2^e après Airbus.

N'est ce pas une opportunité pour ceux qui prennent la retraite ?

Non, à ce tarif, ce n'est pas intéressant pour capitaliser pour la retraite.

Les gens pensent plutôt pouvoir vendre à un bon prix, mais c'est une erreur, car le marché s'est effondré, et les vignes qui valaient 15 000 € l'ha il y a 10 ans n'en valent plus que 7 000 €, soit le prix de la terre.

Du coup, ils laissent des parcelles en friche, ce qui pose des problèmes de réservoir à maladies, comme le mildiou, le black rot, ou bien la flavescence dorée, qui est une maladie obligatoirement à traiter. D'ailleurs, il y a un projet de loi pour verbaliser les propriétaires qui ne traitent pas les vignes, et qui pénalisent ainsi leurs voisins.

• Interview pour le PEC : Daniel DEBRUS

REPENSER notre façon de produire notre vin

Anne Camille s'est installée en 2021, au Verdier en production viticole. Un GFA de 10ha a été créé pour favoriser son installation, elle est fermière sur 4Ha30. « Trouver des vignes ce n'est pas difficile mais les bâtiments c'est autre chose. »

N'ayant pas de bâtiment pour sa vinification, elle a bénéficié pendant deux ans de bâtiment prêté par des copains. Mais elle a fait le choix de la construction d'un chai en paille ce qui lui permet de travailler de façon plus rationnelle au niveau organisation car elle assure « de la cueillette à la transformation et à la commercialisation ».

Elle ne connaît pas les problèmes de stock comme ses collègues. Anne

Camille commence son activité et écoule sa production en privilégiant la vente directe au domaine et sur les marchés.

La consommation de vin a baissé, les vignerons se retrouvent avec du stock qui est le point noir responsable des difficultés des vignerons. Une des propositions pour réguler cette situation d'excédent est l'arrachage des vignes.

Pour Anne Camille l'arrachage n'est pas la solution car arracher un vignoble implique la modification de tout un paysage et la destruction d'un patrimoine, une porte ouverte à l'agrandissement vu le nombre de vignerons qui prennent la retraite. Ne serait-il pas plus judicieux de réfléchir

sur la régulation de la production en retrouvant des équilibres naturels afin de proposer un vin plus sain moins riche en intrants viti et oeno, respectueux du vivant.

Il est important de mener une réflexion autour de la régulation de l'arrachage.

Même si Anne Camille n'est pas concernée à ce jour par l'arrachage, elle réfléchit sur la diversification sur d'autres productions fruits, élevage et pourquoi pas accueillir des jeunes qui s'installent sur un territoire qui ne demande que de la vie, des paysannes et paysans.

• Interview pour le PEC : Geneviève REY

MARDI 25 MARS 2025
CINÉ-DÉBAT!
CINESELECT-MONTREDON-LABESSONNIÉ - 21H

LES AGITÉS DU BOCAGE

ENTREE GRATUITE
Participation libre "au chapeau" au profit de Ciné Select

A l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides, APIFERA Sciences Naturelles a choisi le film "Les Agités du Bocage" de Thomas Ysèbe pour organiser un débat sur le thème : Notre santé et l'agriculture de demain ?

AVEC LA PARTICIPATION DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

La quarantaine de personnes présentes ont constitué un public chaleureux et ont produit un débat riche et différent des deux débats précédents.

Le film documentaire relevant les luttes citoyennes et municipales dans l'Avesnois, a ciblé une large palette de problématiques :

♦ La monotonie d'un immense champ de patates face à la beauté du paysage de bocages

♦ L'opposition entre les choix d'un agriculteur optant pour le profit (agriculture intensive) et les choix d'une agriculture vivrière et respectueuse du vivant (petit élevage sur

VITICULTURE : LA NECESSAIRE REGULATION DE LA PRODUCTION

Depuis 1977, date de mon installation comme cultivateur et vigneron, la viticulture gaillacoise a connu bien des crises et des transformations profondes. Ainsi j'aurai vu passer le vignoble de Gaillac de 16000 hectares à moins de 7000 aujourd'hui.

Pour autant, en améliorant la valeur ajoutée et notamment en développant les vins d'appellation d'origine protégée et d'indication géographique protégée, notre génération a réussi à préserver de nombreux emplois. Maintenant à la retraite je regarde cette nouvelle crise avec un peu d'inquiétude, même si je suis raisonnablement optimiste au regard de l'expérience accumulée toutes ces années.

Depuis la pandémie de Covid et la guerre en Ukraine la consommation de vin a diminué globalement en France de 13%. Elle est aujourd'hui de 41 litres par an et par adulte de plus de 15 ans. Dans le même temps suite à cette pandémie et au déclenchement

de la guerre en Ukraine, les exportations ont chuté de 18% alors qu'elles représentent 25% des ventes du vignoble français.

Pour préserver le revenu des viticulteurs, un ajustement était donc un impératif. Il est possible grâce à l'existence des droits de plantations que nous avons réussi à conserver au sein de l'Union Européenne. La Confédération paysanne a pris toute sa part dans le combat pour obtenir cette décision.



Sous la pression des vignerons, l'Etat français propose donc une prime de

4000 € par hectares pour ceux qui arracheraient définitivement des parcelles. Cet effort est cependant modeste puisqu'il prévoit de primer 30000 hectares à l'arrachage soit seulement 5% du vignoble français.

Face à cette crise, chacun aura une stratégie commerciale différenciée, mais cette mesure d'arrachage atténuera la concurrence et donc consolidera les prix.

Dans ce contexte avec 1034 hectares sur 6200 proposés à l'arrachage par les vignerons, le vignoble de Gaillac prend toute sa part dans cette régulation (16% de la surface). Evidemment cela correspondra à certaines pertes d'emploi.

Espérons que cette mesure d'arrachage aura l'effet escompté, surtout si les vignerons l'accompagnent par une amélioration de la qualité. Avec ces cépages autochtones, ses produits originaux comme la méthode ancestrale, le vignoble de Gaillac a encore beaucoup d'atouts à faire valoir.

• Alain BOULLENGER

Bernard FABRE, Domaine des Cailloutis à Andillac



quand ? Je pense que le BIO devrait résister un peu mieux.

D'ici 20 à 30 ans, il n'y aura plus que du BIO. Les produits chimiques vont coûter de plus en plus chers et cela deviendra trop onéreux de les utiliser.

Chez moi, tous mes voisins ont arraché des surfaces. Cela a un intérêt financier d'autant plus pour les viticulteurs proches de la retraite. Je pense que les terres libérées seront remplacées par des céréales.

En ce qui me concerne, je n'ai pas arraché car je n'ai conservé qu'un demi-hectare de vigne pour ma fin de carrière. »

• Interview pour le PEC :
Audrey LABIT

L'arrachage va permettre de baisser la production donc ça devrait aider à faire repartir les ventes mais jusqu'à

SEMAINE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES :

Secrets toxiques – Ciné débat – Jeudi 20 mars 2025

L'Imagin'Cinéma de Gaillac a accueilli une cinquantaine de spectateurs pour le premier événement organisé par Apifera Sciences Naturelles à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides. La Confédération Paysanne du Tarn avait répondu présente à l'invitation de l'association Apifera.

A l'issue de la projection, le débat a été lancé avec 2 citations marquantes celle de la constitution de l'OMS* et celle de Rachel Carson** dans « Printemps silencieux ».

Daniel Debrus (ancien porte-parole de la Conf) a partagé son parcours de paysan, depuis l'agriculture conventionnelle (AC) jusqu'à sa transition vers l'agriculture biologique (AB).

D'autres agriculteurs ont témoigné des difficultés économiques du métier, du poids des intrants en AC, mais aussi des craintes liées au passage à l'AB. Malgré le coût et les impacts de l'AC, le changement de modèle reste un véritable défi et la volonté persiste chez certains de ne rien changer.

La frustration face à l'immobilisme des 50 dernières années a été exprimée avec force. Pourquoi n'y a-t-il pas plus de mobilisation pour que les élus prennent enfin la mesure de la situation ?

L'inquiétude grandit également face à la loi d'orientation agricole votée en février 2025 et aux résolutions du sénateur Duplomb, perçues comme des concessions aux lobbies agrochimiques et aux syndicats agricoles majoritaires. Le plan Écophyto, censé réduire de 50 % l'usage des pesticides, s'est révélé être un échec : leur utilisation a, au contraire, augmenté.

Malgré la promotion d'alternatives non chimiques par la DRAAF, les résistances syndicales (FNSEA + CR) freinent toute avancée significative.

Quid de l'enseignement agricole ? « On enseigne certes le bio mais on n'en parle pas ». Schématiquement, les NIMA (non issus du milieu agricole) sont « pour » et ceux issus du milieu agricole sont « contre ».

Une maraîchère bio a partagé son expérience et rappelé que le bio repose sur des techniques modernes, incluant l'utilisation de serres, de bâches plastiques et de produits de biocontrôle, contrairement à certaines idéalizations du grand public.

Selon un intervenant, une étude de la revue SESAME de l'INRA met en lumière la complexité de l'agroécologie sur de grandes surfaces agricoles et souligne que la conversion est plus difficile à 30 ans qu'à 50-55 ans.

Sur le plan sanitaire, l'explosion des cancers, notamment chez les jeunes (+40 à 50 %), ainsi que la hausse des malformations pédiatriques inquiètent. Des clusters de cancers pédiatriques émergent, mais les autorités continuent de détourner le regard. Selon Laurence Huc, toxicologue à l'INRAE, l'incidence des cancers pourrait encore augmenter de 60 % d'ici 2040.

Un gérant de magasin de produits fermiers observe que, malgré des prix comparables, certains consommateurs refusent encore d'acheter du bio. Pourtant, la loi Egalim impose que 50 % des produits en restauration collective soient durables, dont 20 % en AB. Des initiatives locales comme la cantine 100 % bio de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes) démontrent que ce modèle est viable sans surcoût.

Autre exemple, à Saint-Paul Cap de Joux, une association permet à des producteurs bio de vendre 35 paniers variés par semaine à des prix accessibles.

Cependant, certaines contradictions subsistent. Le bio est subventionné par des aides à la conversion, tandis que les



agriculteurs engagés historiquement reçoivent moins d'aides (suppression des aides au maintien).

De plus, l'organisation de la grande distribution reste difficile à contourner. Des problèmes d'étiquetage ajoutent à la confusion des consommateurs : le Nutriscore manque de clarté, et le label HVE (Haute Valeur Environnementale) n'est pas expliqué correctement au consommateur, entraînant un abus de confiance. Par ailleurs, local ne signifie pas nécessairement bio.

Tout est politique. Il faut une mobilisation sans faille à travers nos choix de consommation, une présence locale et une prise de parole publique contre les pesticides. Un véritable mouvement citoyen existe, porté par une demande croissante de produits sains et bio.

L'urgence est double : économique pour les agriculteurs et sanitaire pour la population.

Un grand plan de communication sur l'AB, appuyé par des études scientifiques solides, serait nécessaire pour sensibiliser efficacement.

• Isabelle DEBRUS